



# Règlement financier primaire

## Tarifs 2020 - 2021

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

		Tarif normal (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
<b>Maternelle</b>	<b>Contribution (**)</b>	<b>72 €</b>	<b>61 €</b>
	<b>Demi- pension</b>		
	- 1 repas	<b>19,80 €</b>	
	- 2 repas	<b>39,50 €</b>	
	- 3 repas	<b>59,30 €</b>	
	- 4 repas	<b>79,00 €</b>	
<b>Elémentaire</b>	<b>Contribution</b>	<b>72 €</b>	<b>61 €</b>
	<b>Demi- pension</b>		
	- 1 repas	<b>20,80 €</b>	
	- 2 repas	<b>41,50 €</b>	
	- 3 repas	<b>62,30 €</b>	
	- 4 repas	<b>83,00 €</b>	

(\*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

(\*\*) Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier  
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

# I. Facturation

## **Modalités de règlement**

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :  
1<sup>er</sup> prélèvement forfaitaire de 70 € le 5 septembre. Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

### **Attention**

**La facture** est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués au début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril)

## 2. Acompte

L'acompte versé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant est déduit de votre facture.

## 3. Fournitures et sorties scolaires

**Une somme de 45 €** destinée à couvrir les frais inhérents aux fournitures de papeterie, d'arts plastiques, aux livres de lecture, aux animations et sorties éventuelles, sera intégrée à votre facture et répartie sur les mensualités.

## 4. Frais optionnels

### ➤ **Demi-pension**

Les repas occasionnels sont acceptés contre un ticket-repas. Ces tickets sont vendus **par carnet de 5 pour 31 €**.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être constitué. Si l'enfant doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical en cas de maladie.

**Aucun changement n'est admis en cours de période.** Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

## ➤ Garderie / Etude

### A l'école maternelle :

- **une garderie** est assurée de 16 h 30 à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
  - coût de la garderie **régulière** : **20 € / mois** (mis sur la facture)
  - coût de la garderie **ponctuelle** : **30 € / 10 séances**, ou bien 15 € / 5 séances (achat d'une carte sur place).

### A l'école élémentaire :

- **une garderie** est assurée de la sortie des classes jusqu'à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le paiement se fait en achetant une « carte garderie » au prix **de 15 € pour 10 présences**.
- **une étude** a lieu de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi. Le paiement se fait en achetant une « carte d'étude » au prix **de 15 € pour 5 présences**.

## 4. Possibilité d'aide financière

En cas de difficultés (perte d'emploi, ...) il existe des possibilités d'aides de l'Établissement. S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier.

## 5. Association des Parents d'Elèves (APEL)

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, la cotisation sera portée automatiquement sur la facture. Le montant pour l'année scolaire 2020-21 s'élève à 22 € par famille.